



Ordonnance de télécom CRTC 2007-107

Ottawa, le 4 avril 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
NRTC Communications/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-N10-200704652	le 22 mars 2007
Rogers Cable Communications Inc./ Westport Telephone Company Limited (WTC Communications)	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-R22-200704644	le 27 mars 2007
Shaw Telecom Inc./ Société TELUS Communications	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-S61-200704587	le 23 mars 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>